

Réunion du 17 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 67

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 17h30, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Alice BENAVENTE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Gilles MARDELLE, Loïc COUNTRY (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ (Pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Bernard GOBERT, Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Anne-Lise GENNEVOIS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jacques SENSEBE), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Michel LABOURDETTE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 26 : PLAN DE FORMATION 2024

Rapporteur : Mme Maryse PAYBOU

L'article 7 de la loi du 12 juillet 1984, modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007, prévoit que « les régions, les départements, les communes (...) établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations prévues en application des 1°, 2°, 3° de l'article 1 ».

L'engagement de la collectivité dans un plan de formation constitue une démarche globale de gestion des ressources humaines qui permet de maintenir et de développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public, de cibler et d'anticiper les besoins en termes de compétences, de fédérer les forces - élus, encadrants, agents - autour d'objectifs communs, et de bâtir un programme de stages cohérent. Il concourt au portage de projets spécifiques de territoire.

Cet outil de formalisation des besoins des agents et des services de la collectivité, permet de répondre aux questions de professionnalisation, d'adaptation aux postes liée à l'évolution ou le maintien dans l'emploi avec :

- le développement des compétences, connaissances ou aptitudes individuelles et collectives directement utilisables dans l'exercice de ses fonctions,
- l'accompagnement au changement par rapport aux activités actuelles et futures,
- la gestion de carrière : évolution, sécurisation des parcours, respect des obligations statutaires de formation, réorientation ou reclassement à envisager.

Il concourt également à répondre aux obligations en matière de prévention, santé, sécurité et conditions de travail des agents.

Ainsi, le plan de formation, véritable cartographie des actions de formations, prend en compte et articule les stages d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que bilans de compétences, VAE, CPF ...

Dans sa mise en œuvre, les actions de formation proposées sont collectives ou individuelles, présentiels, distancielles ou mixtes et dispensées par des formateurs internes ou des organismes de formation externes.

Il est à souligner qu'un programme conséquent de formations intra a été élaboré et proposé aux encadrants de proximité du Service opérationnel des espaces publics afin de développer leur performance et de les monter en compétences dans :

- leurs pratiques managériales (stage sur la gestion de l'absence et du stress),
- l'utilisation d'un ordinateur (PC) de travail (environnement Windows, Internet-Extranet...),
- la maîtrise d'un smartphone professionnel (navigation sur internet, Extranet CC Lacq-Orthez, gestion congés/absences, consultation messagerie, prise et envoi de photos...),
- l'utilisation de la bureautique (bases logiciel Excel, messagerie Outlook).

Remarque : le plan de formation annuel ainsi élaboré est un document évolutif. Il peut être amendé en cours d'année, au regard du budget formation alloué, en fonction de l'apparition de nouveaux besoins ponctuels justifiés.

Le comité social territorial a été consulté sur le projet de plan de formation pour l'année 2024 au cours de sa séance du 14 mai 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le plan de formation des agents de la collectivité pour l'année 2024 annexé à la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT